RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Ministère de la Culture

Arrêté du 16 juin 2026 portant renouvellement de classement du conservatoire à du Grand Poitiers en conservatoire à rayonnement régional

La ministre de la Culture,

Vu le code de l'éducation, notamment ses articles L.216-2, R 461-1 à R. 461-7 ;

Vu l'arrêté du 19 décembre 2023 fixant les critères du classement des établissements d'enseignement public de la musique, de la danse et de l'art dramatique ;

Vu la demande de Poitiers en date du 20 janvier 2025 ;

Vu l'avis de l'inspection de la création artistique en date du 31 décembre 2025 ;

ARRÊTE

Article 1er

Le Conservatoire à rayonnement régional du Grand Poitiers, sis 5, rue Franklin, 86000 Poitiers, est classé en **conservatoire à rayonnement régional** dans **les spécialités musique, danse et théâtre** pour une durée de 7 ans à compter de la date de signature du présent arrêté.

Article 2

La directrice générale de la démocratie culturelle, des enseignements et de la recherche est chargée de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au Bulletin Officiel du ministère de la Culture.

Fait à Paris, le 16 juin 2026

Pour la ministre et par délégation,
Pour la directrice générale de la démocratie culturelle, des enseignements et de la recherche et par délégation,

Arnaud STINÈS
Sous-direction des enseignements spécialisés, de l'enseignement supérieur et de la recherche de la création artistique

C1 Données Internes